

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 12 septembre 2022

portant désignation des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels de l'aéronautique civile auprès du directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest

NOR : TREA2225940S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R.431-1 à R. 431-10 ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile ;

Vu la décision du 25 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;

Vu la proposition en date du 16 mai 2022 du Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives,

Décide :

Article 1^{er}

La composition de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels de l'aéronautique civile auprès du directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest est fixée comme suit :

Membres Titulaires

- Membres représentant la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest

M. Martial QUQUEYROIX, président de la commission

M. Vincent CARMIGNANI

- Membre choisi en raison de sa compétence en matière de navigation aérienne

M. Frédéric DALLE-VEDOVE

- Membre représentant les fédérations nationales des disciplines aéronautiques

M. Dominique BOUTEILLER

M. Lucien ROCHET

- Membres représentant la fédération couvrant l'activité du contrevenant

* Fédération Française Aéronautique

M. Kevin DUPUCH

* Fédération Française d'Aérostation

Mme Claude CHAUVREAU

* Fédération Française de Giravion

M. Thierry BASSET

* Fédération Française de Parachutisme

M. Pascal MIDY

* Fédération Française d'Ultralégers Motorisés

M. Philippe BOUCHERAT

* Fédération Française de Vol en planeur

M. Luc DEPLANCHE

* Secrétaire de la commission

Mme Elodie FRAZIER

Membres Suppléants

- Membres représentant la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest

M. François GREMY

Mme Elodie FRAZIER

- Membre choisi en raison de sa compétence en matière de navigation

M. Alexandre CROZAT

- Membres représentant les fédérations nationales des disciplines aéronautiques

M. Philippe CAMY

M. Philippe BOUCHERAT

- Membres représentant la fédération couvrant l'activité du contrevenant

* Fédération Française Aéronautique

M. Alexis THELLIER

* Fédération Française d'Aérostation

M. Philippe LACOMBE

* Fédération Française de Giravion

M. Stéphane BUY

* Fédération Française de Parachutisme

M. Daniel GRAND

* Fédération Française d'Ultralégers Motorisés

M. Thierry LACASSAGNE

* Fédération Française de Vol en Planeur

M. Eric BERNARD

Article 2

Le mandat des membres de la commission mentionnée à l'article 1^{er} est de trois ans à compter de la date de publication au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 12 septembre 2022.

G. GAUDIÈRE